
CONVENTION SUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE L'ATLANTIQUE SUD-EST

La Convention sur la conservation et la gestion des ressources halieutiques de l'Atlantique Sud-Est a été adoptée le 20 avril 2001 à Windhoek (Namibie), par la Conférence de l'Organisation pour les pêches de l'Atlantique Sud-Est. La Convention a été signée le même jour par les États et l'organisation régionale d'intégration économique indiqués au tableau ci-après.

En vertu des dispositions du paragraphe 2 de l'article 25, la Convention est soumise à la ratification, acceptation ou approbation des États et organisations régionales d'intégration économique qui ont participé à la Conférence et des États et organisations régionales d'intégration économique dont des navires pêchent des ressources halieutiques relevant de la Convention dans la zone géographique relevant de la Convention ou en ont pêché au cours des quatre années précédant son adoption.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 26, la Convention est ouverte à l'adhésion des États côtiers et de tout autre État ou organisation régionale d'intégration économique dont des navires pêchent des ressources halieutiques auxquelles se réfère la Convention dans la zone géographique relevant de la Convention.

L'article 27 prévoit que la Convention entrera en vigueur 60 jours après la date de dépôt du troisième instrument de ratification, adhésion, acceptation ou approbation, l'un au moins des instruments déposés devant l'avoir été par un État côtier. En application de cette règle, la Convention est entrée en vigueur le **13 avril 2003**. La Convention a été enregistrée auprès du Secrétariat des Nations Unies le 1er août 2003 sous le numéro N 39489.

Pour les États ou organisations régionales d'intégration économique qui déposent un instrument de ratification ou d'adhésion après la date d'entrée en vigueur de la Convention, la Convention s'appliquera à compter du trentième jour suivant la date du dépôt.

Participants

Les États et organisations régionales d'intégration régionale suivants ont signé ou déposé leurs instruments aux dates indiquées ci-dessous:

Participant	Signature	Ratification	Approbation	Adhésion
Afrique du Sud	20 avril 2001	18 juin 2008		
Angola	20 avril 2001			
États-Unis d'Amérique	20 avril 2001			
Islande	20 avril 2001			
Japon				10 janvier 2010
Namibie	20 avril 2001	26 février 2002		
Norvège	20 avril 2001	12 février 2003		

République de Corée	20 avril 2001	10 mars 2011		
Royaume-Uni ¹	20 avril 2001			
Union européenne (Organisation membre)	20 avril 2001		8 août 2002	

¹ Le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord en ce qui concerne Sainte-Hélène et ses territoires dépendants